

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BREUIL DU 1^{er} MARS 2021

Article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales :

Le compte rendu de la séance est affiché sous huitaine

Article R. 2121-11 du Code Général des Collectivités territoriales :

L'affichage du compte-rendu de la séance a lieu, par extraits, à la porte de la Mairie.

Conseillers en exercice : 27

Convocation du 22 Février 2021

Présents à la séance : 23

Présents : Chantal CORDELIER - Fiorina MOREAU - Robert ARNOLDO - Catherine LANDRE - Bernard FREDON - Catherine BUCHAUDON - Léon MATUSZYNSKI - Michel VADROT - Stéphanie MICHELOT-LUQUET - Luis MENARGUES - Valérie JULIEN – Rémi FALCAND - Nathalie MOYSET - Christian MATHIAS - Carole BILLARD Gilles COUVIDAT - Martine MACIASZEK - Sylvain LAMOTTE - Cécilia VALOR - Philippe MEREAU - Laurent ECHALIER - Géraldine PLANTARD - Johan DURQUE

Absents excusés : Patricia DA CUNHA (pouvoir à Gilles COUVIDAT) – Fabrice PORCHERON (pouvoir à Chantal CORDELIER) - Sandro Filipe MARTINS (pouvoir à Géraldine PLANTARD)- Inès DIAS (pouvoir à Laurent ECHALIER)

Secrétaire de séance : MEREAU Philippe

DELIBERATION N° 1

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Le DOB ne donne lieu à aucun vote.

DELIBERATION N° 2

OBJET : DISPOSITIONS BUDGETAIRES APPLICABLES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire, comme prévu par l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à engager, liquider, mandater les crédits d'investissement dans la limite de $1\,496\,035\text{ €} - 275\,693\text{ €} = 1\,220\,342\text{ €} / 4 = 305\,085.50\text{ €}$ arrondis à 305 000 €

DELIBERATION N° 3

OBJET : CESSION A L'OPAC DE TERRAINS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE SENIORS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession de tout ou partie des parcelles cadastrées AP 183, AP 26 et AN 165 à l'OPAC de Saône et Loire pour un euro symbolique
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et tous documents afférents à cette opération.

DELIBERATION N° 4

OBJET : CESSION DE TERRAIN A MONSIEUR ADAMO

Le Conseil Municipal, après vote : 24 POUR et 3 CONTRE

- **EMET** un avis favorable à la cession d'une partie de la parcelle AP 269 pour une superficie d'environ 1 000 m², à Monsieur ADAMO, pour un montant de **1 000 €** (frais d'actes à la charge de l'acquéreur)

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente et notamment l'acte notarié à intervenir.

DELIBERATION N° 5

OBJET: ADHÉSION DE LA COMMUNE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SAONE ET LOIRE (Article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention-cadre proposée par le CDG 71, et les actes subséquents
- **DECIDE D'ADHERER** à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Saône-et-Loire, avec effet à la date de signature.

DELIBERATION N°6

OBJET: AVENANT A LA CONVENTION D'EXPERIMENTATION D'UNE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE ENTRE LA COMMUNE DU BREUIL ET LE CDG 71

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant de prolongation de la mission MPO jusqu'au 31 décembre 2021.

DELIBERATION N° 7

OBJET: ACCORD DE PRINCIPE EN FAVEUR DU PROJET DE FERME PHOTOVOLTAÏQUE PORTE PAR LES PAPILLONS BLANCS EN ASSOCIATION AVEC LA SOCIETE LUXEL

Le Conseil Municipal, après vote : 26 POUR et 1 ABSTENTION

- **DONNE** un accord de principe à la réalisation de ce projet de ferme photovoltaïque dans le cadre du partenariat entre la Société Luxel et les Papillons Blancs.

DELIBERATION N° 8

OBJET: ADHÉSION DE LA COMMUNE À L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de son adhésion au réseau des communes forestières en adhérant à l'Association des Communes Forestières de Saône et Loire et à la Fédération Nationale des Communes Forestières de France ;
- **S'ENGAGE** à respecter les statuts des associations et à honorer annuellement sa cotisation au réseau des Communes forestières en déléguant au maire les renouvellements annuels d'adhésion ;
- **DESIGNE** pour représenter la commune au sein de l'Association des communes forestières de Saône et Loire :

Délégué titulaire : **Gilles COUVIDAT**
Délégué suppléant : **Bernard FREDON**

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document afférent, notamment le bulletin d'adhésion au réseau des Communes forestières.

Dit que l'adhésion est calculée suivant le montant des ventes de bois de l'année « n-2 », et se décompose pour la commune comme suit :

90 € de cotisation annuelle

35 € d'abonnement annuel à la revue Communes forestières et à la newsletter

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2021.

| |
|-------------------------|
| DELIBERATION N°9 |
|-------------------------|

OBJET : PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LA COMMUNAUTE URBAINE LE CREUSOT-MONTCEAU LES MINES ET SES COMMUNES MEMBRES – AVIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance entre la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines et ses communes membres tel qu'il est annexé à la présente délibération.

| |
|--------------------------|
| DELIBERATION N°10 |
|--------------------------|

OBJET : DESIGNATION D'UN ELU DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS SUITE A LA REPRESENTATION D'UNE NOUVELLE ASSOCIATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE : Carole BILLARD** pour représenter la Municipalité au Conseil d'Administration du CCAS.

DELIBERATION N° 11

OBJET : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE – RENOUELEMENT DE LA SEMAINE DE 4 JOURS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE** favorablement au renouvellement de l'organisation du temps scolaire (OTS) mis en place en 2018 soit une semaine scolaire de 4 jours.

DELIBERATION N° 12

OBJET : VŒU : NON A LA DISPARITION DES BTS TERTIAIRES DE LA CUCM

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE « CONTRE »** la disparition des BTS tertiaires de la CUCM.